

## **Préavis de grève (du 24/04/2023)**

Madame la directrice,

L'ensemble des organisations syndicales appellent à la mobilisation de tous les travailleurs du secteur privé et public pour s'opposer à la nouvelle réforme des retraites. Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, le gouvernement a promulgué le report de l'âge d'ouverture des droits à retraite à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation exigée. Ces mesures pénaliseront l'ensemble des salariés.

Ainsi, et pour répondre à cet appel, conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT Cofiroute prévoit un mouvement de grève reconductible de 00 heure du matin à 24 heures du 01 mai 2023 au 15 mai 2023 inclus.

Afin de permettre aux salariés d'exprimer leurs revendications, de prendre des décisions d'action et d'inscrire la mobilisation dans la durée.

Notre organisation syndicale dépose donc un préavis de grève de 00 heure du matin à 24 heures pour la journée du lundi 01 mai 2023 mais également pour les journées des : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 mai 2023.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

- Suppression du projet de réforme des retraites et un projet nouveau pour retraite à 60 ans.
- Embauche de personnel dans toutes les filières et tous les secteurs.
- Prise en compte de la pénibilité des métiers autoroutiers (travail posté, travail sous circulation...).
- Maintenir les salariés actuellement en CET jusqu'à la fin du CET afin de garantir leur rémunération avant un départ à la retraite à taux plein.

Notre syndicat se tient à votre disposition afin d'être reçu dans le cadre de ce préavis, et ainsi porter les revendications des salariés.

## **Préavis de grève (du 24/03/2023)**

Madame la directrice,

L'ensemble des organisations syndicales appellent à la mobilisation de tous les travailleurs du secteur privé et public pour s'opposer à la nouvelle réforme des retraites. Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, le gouvernement s'entête à vouloir reporter l'âge d'ouverture des droits à retraite à 64 ans et à allonger la durée de cotisation exigée. Ces mesures pénaliseront l'ensemble des salariés.

Ainsi, et pour répondre à cet appel, conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT Cofiroute prévoit un mouvement de grève reconductible de 00 heure du matin à 24 heures du 01 avril 2023 au 30 avril 2023 inclus.

Afin de permettre aux salariés d'exprimer leurs revendications, de prendre des décisions d'action et d'inscrire la mobilisation dans la durée.

Notre organisation syndicale dépose donc un préavis de grève de 00 heure du matin à 24 heures pour la journée du samedi 01 avril 2023 mais également pour les journées des : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, et 30 avril 2023.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

- Suppression du projet de réforme des retraites et un projet nouveau pour retraite à 60 ans.

- Embauche de personnel dans toutes les filières et tous les secteurs.
- Prise en compte de la pénibilité des métiers autoroutiers (travail posté, travail sous circulation...).
- Maintien des salariés actuellement en CET jusqu'à la fin de leur CET afin de garantir leur rémunération avant un départ à la retraite à taux plein.

Notre syndicat se tient à votre disposition afin d'être reçu dans le cadre de ce préavis, et ainsi porter les revendications des salariés.

## **POUR LE RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES**

La formidable mobilisation sociale organisée par l'ensemble des organisations syndicales est engagée depuis le 19 janvier. Depuis deux mois, ce sont des millions de travailleurs, jeunes, retraités qui ont exprimé avec force et dignité leur refus d'un recul de l'âge légal à 64 ans et d'un allongement des trimestres de cotisation.

Ce mouvement social a fait la démonstration par les grèves dans tous les secteurs professionnels toujours mobilisés et les manifestations dans les grandes comme dans les petites localités du pays, que cette réforme des retraites était brutale, injuste et injustifiée pour l'ensemble du monde du travail.

Aujourd'hui, c'est ce mouvement social exemplaire qui démontre que le président de la République et son gouvernement sont en échec devant l'Assemblée Nationale.

Au lieu de retirer leur projet, ils décident de passer en force en ayant recours au 49-3.

L'intersyndicale mesure avec gravité la responsabilité que porte l'exécutif dans la crise sociale et politique qui découle de cette décision, véritable déni de démocratie.

Fort du soutien de la grande majorité de la population, mobilisée depuis des semaines, l'intersyndicale continue à exiger le retrait de cette réforme en toute indépendance dans des actions calmes et déterminées. Elle décide de poursuivre la mobilisation et appelle à une nouvelle grande journée de grèves et de manifestations le jeudi 23 mars prochain.

### **INFORMATION IMPORTANTE**

**La CGT Cofiroute a déposé un préavis de grève reductible jusqu'au 31 MARS 23H59**

**COFIROUTE – ESCOTA – ASF- SANEF – SAPN – APRR – AREA**

**Tous ensemble, tous concernés, le jeudi 23 mars 2023**

## **Préavis de grève (du 15/02/2023)**

Monsieur le Directeur,

L'ensemble des organisations syndicales appellent à la mobilisation de tous les travailleurs du secteur privé et public pour s'opposer à la nouvelle réforme des retraites. Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, le gouvernement s'entête à vouloir reporter l'âge d'ouverture des droits à retraites à 64 ans et à allonger la durée de cotisation exigée. Ces mesures pénaliseront l'ensemble des salariés.

Ainsi, et pour répondre à cet appel, conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT Cofiroute prévoit un mouvement de grève reductible de 00 heure du matin à 24 heures du 01 mars 2023 au 31 mars 2023 inclus.

Afin de permettre aux salariés d'exprimer leur revendications, de prendre des décisions d'action et d'inscrire la mobilisation dans la durée.

Notre organisation syndicale dépose donc un préavis de grève de 00 heure du matin à 24 heures pour la journée du mercredi 1er mars 2023 mais également pour les journées des : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 mars 2023.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

- Suppression du projet de réforme des retraites et un projet nouveau pour une retraite à 60 ans
- Embauche de personnel dans toutes les filières et tous les secteurs
- Prise en compte de la pénibilité des métiers autoroutiers (travail posté, travail sous circulation...)
- Maintenir les salariés actuellement en CET jusqu'à la fin du CET afin de garantir leur rémunération avant un départ à la retraite à taux plein

Notre syndicat se tient à votre disposition afin d'être reçu dans le cadre de ce préavis, et ainsi porter les revendications des salariés.

## **Préavis de grève (du 23/01/2023)**

Monsieur le Directeur,

L'ensemble des organisations syndicales appellent à la mobilisation tous les travailleurs du secteur privé et public pour s'opposer à la nouvelle réforme des retraites.

Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, le gouvernement s'entête à vouloir reporter l'âge d'ouverture des droits à retraites à 64 ans et à allonger la durée de cotisation exigée. Ces mesures pénaliseront l'ensemble des salariés.

Ainsi, et pour répondre à cet appel, conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT Cofiroute prévoit un mouvement de grève reconductible de 00 heures du matin à 24 heures du 31 janvier 2023 au 28 février 2023 inclus.

Afin de permettre aux salariés d'exprimer leurs revendications, de prendre des décisions d'action et d'inscrire la mobilisation dans la durée, notre organisation syndicale dépose donc un préavis de grève de 00 heures du matin à 24 heures pour la journée du mardi 31 janvier 2023 mais également pour les journées des : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 février 2023.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

- Suppression du projet de réforme des retraites et un projet nouveau pour une retraite à 60 ans.
- Embauche de personnel dans toutes les filières et tous les secteurs.
- Prise en compte de la pénibilité des métiers autoroutiers (travail posté, travail sous circulation...).
- Maintenir les salariés actuellement en CET jusqu'à la fin du CET afin de garantir leur rémunération avant un départ à la retraite à taux plein.

Notre syndicat se tient à votre disposition afin d'être reçu dans le cadre de ce préavis, et ainsi porter les revendications des salariés.



COFIROUTE – ESCOTA – ASF  
SANEF - SAPN  
APRR – AREA



### LE GOUVERNEMENT

Le Président de la république MACRON, n'a pas digéré sa mise en échec de 2019, il revient donc avec son millésime 2023 qui est une réforme encore plus DURE.

Elle propose de travailler toujours et encore plus longtemps avec moins d'argent.

Pourtant 5 millions de personnes recherchent un emploi et un salarié sur deux n'est plus en activité à 62 ans. Ils cherchent à nous diviser et à nous opposer pour nous faire reculer.

Ce qui nous attend est pourtant très clair :

**Un report de l'âge** de départ à la retraite à 64 ans.

**Une baisse de nos pensions** et ainsi nous inciter à capitaliser notre retraite.

C'est tout simplement un projet de régression sociale **sans précédent.**

### LA CGT

La CGT exige un retour à **un départ à 60 ans**, Une pension minimum au niveau du SMIC à 2 000€, une prise en compte des années d'études, ...

#### Comment ?

En allant chercher de nouveaux financements :

**En mettant fin** aux exonérations exorbitantes des cotisations sociales dont bénéficient le patronat sans contrepartie. 157 milliards d'euros annuels sont accordés aux entreprises. 70 milliards d'euros donnés au CAC 40 en 2022.

*(Les entreprises du CAC 40 ont rendu à leurs actionnaires 80,1 milliards d'euros, dont 23,7 milliards d'euros sous forme de rachats d'actions en 2022)*

**Les sociétés d'autoroutes** ont versé 3,3 milliards d'euros aux actionnaires en 2021, soit 40% d'augmentation par rapport à 2020.

**En augmentant** les cotisations de 0,2% par an, c'est garantir l'équilibre du système des retraites.

**En taxant** les revenus financiers au même niveau que les cotisations sociales

Et par **l'égalité** salariale femmes-hommes.

**L'argent existe pour une retraite correcte pour toutes et tous.**

**Il faut une mobilisation forte et solide pour refuser ce recul inacceptable et garantir notre avenir de retraité.**

**Les CGT autoroutes ont déposé un préavis de grève pour le 19 janvier 2023 (du 19/01/23 à 05 :00 du au 20/01 à 05 :00)**

## Préavis de grève

L'ensemble des organisations syndicales appellent à la mobilisation tous les travailleurs du secteur privé et public pour s'opposer à la nouvelle réforme des retraites. Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, le gouvernement s'entête à vouloir reporter l'âge d'ouverture des droits à retraites à 64 ans et à allonger la durée de cotisation exigée. Ces mesures pénaliseront l'ensemble des salariés.

Ainsi, et pour répondre à cet appel, conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail,  
j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT Cofiroute prévoit un mouvement de grève le 19 janvier 2023.

Cette grève se déroulera :

1. Du jeudi 19 janvier 2023 à 05h00 au vendredi 20 janvier 2023 à 05h00.  
Puis,
2. Du mardi 24 janvier 2023 à 05h00 au mercredi 25 janvier 2023 à 05h00.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

- Suppression du projet de réforme des retraites et un projet nouveau pour une retraite à 60 ans.
  - Embauche de personnel dans toutes les filières et tous les secteurs.
- Prise en compte de la pénibilité des métiers autoroutiers (travail posté, travail sous circulation...).